

**VILLE DE NOYELLES-GODAULT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 MARS 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 mars à 19 heures au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

**Etaient présents :**

M.M. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien

**Etaient excusés :**

Mme DELOBEL Marie-Thérèse (procuration en faveur de Mme D'HERMY),  
M. LECTEZ Aleksy (procuration en faveur de M. BIZET),  
M. Didier CORDONNIER

**Etaient absents :**

M. MARVILDE Didier

**Secrétaire de séance :** Fabien LECLAIRE

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la Directrice Générale des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. le Maire soumet le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal du 14 février 2014 à l'approbation des membres de l'assemblée. A l'unanimité, le compte rendu est adopté sans observation.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont soumis au vote.

***Projet CUCS 2014 – Versement des parts Ville et Etat à l'Office Culturel.***

Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de l'éducation, de la culture et des nouvelles technologies, rappelle que le Conseil Municipal, a donné un avis favorable au projet inscrit dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2014 intitulé «Levier culturel et passerelle pour la Cité CROMBEZ ». Il s'agit, par cette action, de lutter contre les exclusions en favorisant le développement du langage, de l'expression écrite, de l'accès à la culture pour tous, des liens sociaux entre les habitants des quartiers en géographie prioritaire. L'Office culturel assure la maîtrise d'oeuvre de l'opération. A cet effet, doit lui être reversée la part attribuée à la Ville par l'Etat et notamment via l'ACSé au titre du CUCS. Pour rappel, le montant de l'action a été défini à hauteur de 37 591 €, soit 25 591 € correspondant à la part Ville et 12 000 € correspondant à la part de l'Etat (ACSé).

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération à caractère financier et que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrive à son terme, dans sa configuration actuelle. Le Conseil aura l'occasion de revenir sur le sujet lors du prochain mandat avec des propositions sans doute différentes tant en termes de périmètres que de contenus.

Adoption à l'unanimité.

***Dénomination de la voie de desserte de la Résidence « Le Clos du chemin e Tournai ».***

M. le Maire présente la voirie concernée comme étant privée, appartenant à Maurice GALLICET et servant d'accès à une nouvelle Résidence dite « Le Clos du chemin de Tournai » (opération libre de constructeurs). Il s'agit, pour l'assemblée, d'adopter la dénomination « Voie de la Poudrière », l'emplacement de la voirie ayant été un lieu de stockage d'explosifs lié à l'exploitation minière.

Adoption à l'unanimité.

***Projet de démolition et de reconstruction en Centre-Ville – Demande de mobilisation du Fonds d'Intervention Foncier Urbain (FIFU) auprès de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN.***

Le projet couvre un ensemble d'immeubles bâtis situé rue de Verdun comptant 4 200 m<sup>2</sup>, constitué des ateliers municipaux des services techniques, de l'ancien logement de fonction de l'école Cathelain et d'anciens commerces. Il s'agira de la démolition des friches pour une reconstruction d'habitations, pour personnes âgées notamment. Attache a été prise avec des bailleurs sociaux. La principale difficulté de ce programme tient au coût de démolition et donc, dans l'équilibre de l'opération immobilière.

Devant l'obstacle, une solution a pu être trouvée dans le dispositif communautaire intitulé Fonds d'intervention foncier urbain (FIFU) pour lequel il est demandé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Ville et la CAHC. Un projet de mobilisation du fonds a été présenté en Commission Habitat par Mauricette D'HERMY, Adjointe chargée du logement, de la jeunesse et de la vie associative. Il a été accueilli favorablement en bureau communautaire le 20 février 2014 pour une aide à hauteur de 150 000 €, représentant le montant maximum accordé pour un projet par le FIFU.

Adoption à l'unanimité.

***Réhabilitation d'un bâtiment en locaux des services techniques – Demandes de subvention auprès d'institutions et d'organismes divers.***

En 2013, la ville a fait l'acquisition d'un bâtiment sis Avenue de la République, dans l'objectif d'y installer les futurs locaux des Services techniques municipaux, devenus vétustes et inadaptés à l'évolution des services. Richard KOSCIANSKI, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des travaux, présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment. Une étude de programmation sera réalisée. Les réalisations peuvent être subventionnées par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), par la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN au titre du fonds de concours lié au développement durable. M. le Maire doit être autorisé par le Conseil à engager les démarches auprès des financeurs.

Adoption à l'unanimité.

### ***Réhabilitation et extension de la salle dite « 20 x 15 » - Demandes de subventions.***

La salle « 20 x 15 », située au Centre Léo Lagrange est, ainsi que le rappelle Richard KOSCIANSKI, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des travaux, l'une des plus anciennes de NOYELLES-GODAULT. Il a donc été décidé de la remettre en état pour lui donner une pérennité d'utilisation. Les travaux seront les suivants : aménagement des vestiaires, des toilettes, des douches, des locaux de stockage, réfection du sol en thermogomme, réfection des peintures extérieures, création d'un club-house). Il est proposé de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR, tout comme pour le précédent sujet, auprès de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN au titre du fonds lié au développement durable. Le Conseil Municipal délibère afin d'autoriser M. le Maire à signer les dossiers de demandes de subventions DETR, de la CAHC et d'autres organismes qui seraient susceptibles d'être sollicités.

Adoption à l'unanimité.

### ***Réhabilitation et extension de la salle dite « 20 x 40 » - Demandes de subventions.***

Dans le même sens, des travaux doivent être entamés dans la salle voisine dite « 20 x 40 ». Richard KOSCIANSKI présente le projet de délibération, expliquant que les aménagements donnent suite à des demandes des utilisateurs de l'équipement communal. Une étude de programmation sera réalisée. Il est envisagé de solliciter des aides auprès des mêmes financeurs que cités dans le sujet précédent.

M. le Maire est donc autorisé à poursuivre les formalités nécessaires d'instruction des dossiers et de réalisation des travaux. Ces derniers consistent en la création d'un club-house et l'aménagement de zones de stockage). M. le Maire a rappelé que le local avait été complètement rénové il y a quelques années, et qu'il s'agit cette fois de réaliser de petites extensions.

Michel DAUCHY, Conseiller Municipal, interroge M. le Maire sur l'éventualité d'un refus de subvention et le devenir du projet le cas échéant. Jean URBANIAK insiste sur le fait que les travaux ne seraient pas remis en cause pour autant, grâce à un étalement de la programmation des locaux. Richard KOSCIANSKI informe l'assemblée que cette réhabilitation aurait lieu cette année.

Adoption à l'unanimité.

### ***Travaux d'aménagement de deux classes Ecole Curie – Demande de subvention.***

M. le Maire introduit le sujet en rappelant que ce dossier est déjà passé par deux fois en réunion de Conseil Municipal sur des travaux similaires et des aides financières identiques, d'ailleurs obtenues. Richard KOSCIANSKI énonce que ces travaux s'inscrivent en effet dans la troisième tranche et concernent deux classes par saison, sous la maîtrise communale. Des créneaux de subventionnement existent auprès de l'Etat, via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Les membres du Conseil Municipal sont appelés à autoriser M. le Maire à solliciter de telles aides.

Adoption à l'unanimité.

### ***Travaux d'aménagement du Centre multi-accueil Louise Michel – Demandes de subventions.***

Isabelle CATTIAUT, Adjointe au Maire chargée de la communication et de la petite enfance, fait part du projet d'extension du Centre multi-accueil tendant à recevoir 25 enfants, au lieu de 20 et ainsi à aménager les locaux. Une délibération étant nécessaire pour les financeurs susceptibles d'accompagner le projet (à savoir la Caisse d'Allocations

Familiales et le Conseil Général du Pas-de-Calais), l'élue de référence propose au Conseil d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches administratives. M. le Maire précise qu'Isabelle CATTIAUT a déjà entamé les discussions avec la CAF.

Adoption à l'unanimité.

### ***Dotation de Solidarité Urbaine 2013 – Rapport d'utilisation.***

Comme chaque année, un rapport d'utilisation du fonds obtenu par les Communes au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est présenté en Conseil Municipal. Gérard BIZET, premier Adjoint au Maire porte à la connaissance de l'assemblée les actions conduites en matière de développement social urbain.

En 2013, NOYELLES-GODAUT a perçu 149 489 € de DSU. La politique en faveur de la jeunesse est engagée sur la Commune depuis plusieurs années. La volonté est de répondre aux attentes des jeunes et du service « petite enfance ». La Dotation de solidarité urbaine est ventilée au Centre multi-accueil Louise Michel, aux Centres de loisirs (CLSH) et au Centre animation jeunesse (CAJ). Des actions se sont déroulées sur la durée et des opérations ponctuelles ont également été réalisées. Les équipes d'encadrement ont élaboré différents projets pédagogiques. Il s'est agi de proposer des temps d'accueil et d'écoute, de développer les sens des plus jeunes, d'éveiller à l'éducation, de rapprocher les populations des quartiers, d'établir une mixité sociale, etc.

Au titre de l'action sociale et de l'insertion, la subvention versée au CCAS qui apporte son soutien aux familles en difficultés est de 110 000 €. Il est à noter que le nombre de bénéficiaires du RSA augmente chaque année et qu'au 31 décembre 2013, 365 personnes bénéficiaires du dispositif ont été recensées, représentant 286 foyers Noyellois.

Au titre de la petite enfance, le budget du Centre multi-accueil s'élève, sans les charges, les salaires et les travaux, à 9 569,45 €. Le budget global du service étant de 221 326,21 €. En 2013, 80 enfants différents ont fréquenté la structure et l'accent a été mis sur l'accueil régulier avec mise en œuvre de contrats individualisés.

Au titre de la jeunesse, le service jeunesse gère les centres de loisirs sans hébergement du mercredi, des vacances scolaires mais également le Centre animation jeunesse.

Les actions et les dépenses sont représentatives de l'effort de la Ville de NOYELLES-GODAUT en matière de développement social et s'inscrivent dans les objectifs fixés par celle-ci. La DSU allouée en 2013 a été utilisée en ce sens et ventilée dans les différents secteurs énoncés.

Adoption à l'unanimité.

### ***Règlement intérieur du Conseil Municipal – Modifications.***

M. le Maire rappelle que le déroulement du Conseil Municipal est fixé selon des règles définies par le Code Général des Collectivités Territoriales et que la Loi permet des déclinaisons particulières. Le projet de modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de NOYELLES-GODAUT tel que présenté, tend à une adaptation à la marge, liée aux évolutions sociétales et aux modalités de fonctionnement internes (suppression sera faite de l'interdiction de fumer en séance). Une modification importante, en revanche, relevant de l'article 37 portant sur le fonctionnement des commissions Municipales. Des commissions actuelles se réunissant conjointement, il est proposé de réduire le nombre des commissions à trois (Finances et développement / Urbanisme, travaux, sécurité et environnement / Services publics et vie associative). Il convient également de simplifier l'animation de ces commissions. M. le Maire annonce que, selon les dispositions réglementaires, dans les 6 mois de l'élection municipale, le règlement

intérieur sera à nouveau être présenté pour une nouvelle validation.

Adoption à l'unanimité.

### **Compte administratif 2013 - Compte de gestion du budget principal – Exercice 2013.**

Comme réglementairement, M. le Maire n'assiste pas ni à la présentation ni au vote du compte administratif. Gérard BIZET, premier Adjoint au Maire, prend donc la présidence de l'assemblée et donne la parole à Bernard DELIERS, Adjoint au Maire chargé des finances et de l'emploi pour ce faire.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses sont en progression de 4,57 % par rapport à l'année précédente, progression liée à des charges générales en légère hausse et de personnel également en augmentation du fait, notamment du recrutement des contrats d'avenir et des remplacements de longue durée d'agent en arrêt maladie. L'excédent de fonctionnement s'élève à 3 025 978,68 €.

En section d'investissement, les engagements sont nettement plus élevés qu'en 2012 en raison de la construction de l'Espace Bernard Giraudeau. Le besoin de financement s'élève à 1 625 101,74 € que Bernard DELIERS propose d'affecter aux recettes d'investissement afin d'équilibrer le budget. L'excédent net est donc de 1 400 876,94 €.

Adoption à l'unanimité (M. le Maire ne participant pas au vote).

### **Budget primitif 2014.**

Le budget primitif traduit les priorités émises lors du débat d'orientation budgétaire. Bernard DELIERS précise que le budget a été examiné par les membres de la commission des finances le 5 mars dernier et validé par les membres de la commission permanente. Il s'équilibre en sa section fonctionnement à 8 276 107,94 € et en sa section investissement à 4 953 159,68 €.

Sur le fonctionnement, les dépenses réelles sont de 6 795 228 €, les opérations d'ordre se montent à 1 480 879,94 € dont 1 280 879,91 € de virement à la section investissement afin d'autofinancer en partie les opérations nouvelles et celles en cours et, 200 000 € pour la dotation aux amortissements. Le total est donc de 8 276 107,94 €. Les recettes, en équilibre avec les dépenses comprennent 5 265 979 € « Impôts et taxes » et 1 142 061 € « Dotations et participations ».

Sur l'investissement, les dépenses sont de 3 824 859,68 € auquel il faut ajouter les restes à réaliser pour 1 128 300 €, soit un total de 4 953 159,68 €. Les recettes sont en équilibre avec les dépenses.

L'action principale est de maintenir les taux d'imposition, que M. le Maire qualifie des plus faibles du territoire de la Communauté d'Agglomération, fruits d'une réflexion globale et d'une gestion budgétaire rigoureuse maîtrisant les dépenses, tout en rendant possibles les projets d'avenir. L'excédent budgétaire réaffecté permet de ne pas augmenter les taux.

Adoption à l'unanimité.

### **Fixation des taux des taxes locales directes.**

Les taux des taxes directes locales sont établis pour 2014 comme suit : taxe d'habitation 8,84 %, taxe sur le foncier bâti 20,08 %, taxe sur le foncier non bâti 65,47 %. Il est en effet proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et les maintenir à hauteur de l'année précédente.

Adoption à l'unanimité.

### ***Subventions communales 2014 aux associations locales.***

Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire chargée du logement, de la jeunesse et des associations, propose une reconduction des subventions aux sociétés locales à l'identique de l'année précédente, représentant au total plus de 212 000 €. Elle note l'apparition de deux nouvelles associations qui bénéficient d'un fonds de démarrage. Il s'agit d'Evasion/détente et des Chtis lutins.

Adoption à l'unanimité.

### ***Admissions en non-valeur.***

A la demande du Trésorier Principal d'HENIN-BEAUMONT, informant la Commune de son impossibilité à recouvrer un certain nombre de créances, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre des titres de recettes en non-valeur. Il s'agit de petits montants relevant des livres prêtés par la Médiathèque et non rendus car personnes introuvables mais aussi de quatre titres impayés par des entreprises en liquidation judiciaire.

M. le Maire précise que cette délibération est nécessaire pour libérer M. le Receveur de sa tâche de recouvrer ces dettes.

Adoption à l'unanimité.

### ***Garantie communale d'emprunt à Pas-de-Calais Habitat – Construction de 47 logements Résidence Jules Mousseron (PLU et PLAI).***

M. le Maire présente l'opération se construisant sur le moyen terme et la demande de garantie d'emprunt formulée par le bailleur Pas-de-Calais Habitat, à hauteur de 50 % de l'emprunt total de 5 797 016 € pris auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de 47 logements « Résidence Jules Mousseron ». La garantie de la Ville porte donc sur 2 898 508 €.

Adoption à l'unanimité.

### ***Informations.***

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, une décision a été prise relative au renouvellement du bail de location du bâtiment occupé par l'Inspection de l'Education Nationale, sis 6 rue de Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil Municipal est close. M. le Maire remercie l'ensemble des élus présents d'avoir siégé.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES  
Le Maire,